



No de résolution
ou annotation

**Règlements de la Corporation Municipale
de Notre-Dame des Pins**

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE NOTRE-DAME DES PINS

A la séance du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Pins tenue lundi le 10 janvier 2005 à 19h30, au lieu habituel des séances et à laquelle étaient présents les Conseillers suivants:

Jeannot Pomerleau	Renald Busque
Valmont Vachon	Marc-Ange Doyon
	Daniel Fortin

tous formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur le Maire Viateur Boucher,

IL A ÉTÉ RÉGLÉ ET STATUÉ:

RÈGLEMENT 147-130A-2004

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 130-2002
AUTORISANT LA MUNICIPALITÉ À ADHÉRER
AU RÉGIME ÉPARGNE-RETRAITE DE LA FQM ET DE L'ADMQ**

ATTENDU QUE, lors de l'engagement de Mme Ghislaine Morin à titre de secrétaire-trésorière, il a été entendu que les modalités concernant le régime d'épargne-retraite du précédent secrétaire-trésorier seraient applicables pour elle lors de l'obtention de sa permanence, au plus tard le 31 décembre 2004;

ATTENDU QUE la date butoir est arrivée;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement 130-2002 pour faire apparaître le nom de la secrétaire-trésorière actuelle;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 6 décembre 2004;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR VALMONT VACHON
SECONDÉ PAR MARC-ANGE DOYON
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE LE RÈGLEMENT PORTANT LE NUMÉRO 147-130A-2004 SOIT ET IL ADOPTÉ
ET QU'IL SOIT DÉCRÉTÉ PAR CE RÈGLEMENT CE QUI SUIT, SAVOIR:

ARTICLE 1 PARTICIPATION AU RÉGIME

L'article 3 du règlement 130-2002 est abrogé et remplacé par le suivant :

“Madame Ghislaine Morin, Secrétaire-trésorière de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins, est autorisée à participer au Régime d'épargne-retraite de la Fédération Québécoise des municipalités et de l'Association des directeurs municipaux du Québec. Elle cessera toutefois sa participation si la municipalité se retire du régime”.

ARTICLE 2 ENTRÉE EN VIGUEUR :

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

AFFICHAGE LE 11 JANVIER 2005

Viateur Boucher, Maire

Ghislaine Morin, Sec.-trésorière